

Le Monde

Jeudi 29 Mai 2008

EXCLUSION LA CLÔTURE DU GRENELLE DE L'INSERTION

Le " challenge " des acteurs de l'insertion pour aider au retour à l'emploi des exclus

LE PREMIER MINISTRE a clos, mardi 27 mai, le Grenelle de l'insertion, vaste débat mené pendant six mois, en affichant une priorité : faciliter le retour à l'emploi. " *Nous croyons au courage, à la responsabilité et à la dignité qui existent en chaque citoyen* " , a indiqué François Fillon, qui a appelé à sortir de l'alternative : " *l'exclusion par l'argent ou l'exclusion par l'assistanat* " . Des travailleurs sociaux et usagers des politiques d'insertion témoignent des difficultés rencontrées pour retrouver l'emploi.

**GUY-HENRI PLESSIS
ALLOCATAIRE DU RMI,
ANIME L'ASSOCIATION
CHÔMEURS ET PRÉCAIRES
DE PARIS**

" Mon dernier emploi, téléconseiller pour Orange, remonte à 2000. J'ai 58 ans et je fais partie du dispositif d'insertion du RMI, donc je vois un référent tous les mois. Au début, il m'a dit : " *Dans votre tranche d'âge, deux personnes sur trois ne trouvent pas d'emploi...* " A l'ANPE, il y a une forte pression pour nous radier. A quatre reprises, après une convocation à laquelle je m'étais rendu, j'ai reçu une lettre déclenchant la procédure de radiation pour absence à l'entretien ! Chaque fois, j'ai renvoyé une lettre de contestation avec accusé de réception. On ne m'a jamais répondu. J'ai dû vérifier sur Internet que je n'étais pas radié.

On me propose aussi régulièrement une dispense de recherche d'emploi. J'ai toujours refusé. Je n'ai pas renoncé à travailler.

Lors des entretiens, on est censé construire un parcours. En fait, il ne se passe rien, on regarde le site d'annonces Anpe.fr. Ma conseillère me pousse à accepter des offres qui ne me correspondent pas du tout (trop loin, trop physique...). Récemment, j'ai candidaté à deux offres très intéressantes, en vain.

A l'ANPE, je suis toujours sur mes gardes. Il faudrait plus de bienveillance. Il faudrait aussi séparer les fonctions de contrôle susceptibles d'aboutir à des sanctions des fonctions d'accompagnement. "

**PATRICK TAUVEL CHARGÉ
DU CHANTIER D'INSERTION
DE L'ENTR'AIDE OUVRIÈRE
(ESPACES VERTS, BÂTIMENT,
RECYCLAGE), À TOURS**

" Tous les jours, nous relevons un challenge : effectuer une production de qualité avec des personnes éloignées de l'emploi. Nous sommes une source d'économie pour la nation. Un salarié en structure d'insertion coûte moitié moins qu'un chômeur. Nous sommes aussi des agents de cohésion sociale, nous salarions des gens qui, sinon, seraient en train de se dégrader.

Mais notre secteur a ses limites. Ainsi, nous fabriquons des travailleurs pauvres. Les contrats aidés impliquent une durée de travail hebdomadaire de 24 ou 26 heures. J'observe un phénomène nouveau : des personnes en difficulté à qui l'on répète qu'elles doivent chercher un emploi frappent à notre porte, censée

être la plus facile à ouvrir. Souvent, nous n'avons pas de place à leur proposer. Leur colère est vive : ils se disent que si même nous leur disons non, ils ne peuvent rien faire de plus. "

**JOËLLE HAMEL
COORDINATRICE DU
CHANTIER D'INSERTION
FRIPES ET CHAPEAUX, À
CONFLANS-SAINTE-
HONORINE (YVELINES)**

" A l'origine, les chantiers proposaient plutôt des travaux occupationnels. La commercialisation des produits est une révolution. Cela signifie que ces personnes sont capables de produire des choses. Il y a très peu d'absentéisme. Mais le gros problème, c'est l'emploi. On a beau faire des beaux CV, les employeurs classiques ne veulent pas embaucher ces personnes qui ont des compétences mais ne rentrent pas dans la norme.

Nous salarions 15 personnes en contrat aidé, payées au smic (750 euros par mois), pour des contrats limités à six mois ou un an. Cela aurait du sens, parfois, de garder les personnes plus longtemps. Nos financeurs nous imposent des objectifs. Jusqu'ici, nous devions avoir 20 % de sorties positives : CDI, CDD de plus de six mois ou formation qualifiante. Désormais, ce sera 35 %. Ce type d'évaluation ne prend pas en compte tout ce que nous faisons et ne se voit pas, pour remotiver, recréer du lien. Cela recèle aussi un danger : nous

contraindre à recruter des salariés très proches de l'emploi classique et laisser de côté les autres. "

Emmanuelle Chevallereau

LES PRINCIPALES MESURES

LES PRINCIPES DU GRENELLE.

Simplifier les parcours des personnes en insertion avec une priorité : le retour à l'emploi. Associer les

usagers aux politiques d'insertion. Généraliser l'évaluation. Impliquer les employeurs.

LES RÉFORMES.

Il s'agit de permettre à toute personne recherchant un travail de s'inscrire au nouveau service public de l'emploi (actuellement, seul un tiers des RMistes sont inscrits à l'ANPE). Un référent unique devra construire avec elle un parcours d'insertion, qui part de ses besoins et non plus de son

statut.

Un contrat unique d'insertion plus souple va remplacer les sept actuels. A sa signature, des contreparties (pérennisation de l'emploi ou formation qualifiante) seront définies. Une loi est prévue à l'automne.

Tous droits réservés : Le Monde	Diff. 367 153 ex. (source OJD 2005)
E57497157B107F1EE30F0551400411B675E6EF7E748041C2E1E5424	

Mercredi 28 Mai 2008

Les bénéficiaires du RMI seront suivis par un référent unique de l'ANPE-Unedic

Seul un allocataire du revenu minimum d'insertion sur trois est aujourd'hui inscrit à l'ANPE et bénéficie de ses services. En accord avec les participants au « Grenelle de l'insertion » (associations, Etat, entreprises, syndicats, collectivités locales) qui s'est clos hier, le gouvernement entend mettre fin à cette anomalie : « Je suis favorable au principe d'une intervention forte du service public de l'emploi en direction des allocataires de minima sociaux », a annoncé François Fillon, en validant l'idée de « construire les parcours d'insertion autour d'un référent unique » au sein du nouvel opérateur fusionnant l'ANPE et l'Unedic. Ce dernier ne devra donc plus traiter les demandeurs d'emploi selon leur statut, mais selon leurs besoins.

Davantage de péréquation

L'enjeu est considérable pour les intéressés, mais aussi pour l'Etat : dans l'hypothèse étudiée par l'exécutif, où 500.000 allocataires de minima sociaux de plus seraient suivis par l'ANPE-Unedic, cela nécessiterait la mobilisation de 3.000 à 3.500 agents supplémentaires, soit un investissement de 200 millions

d'euros (qui pourrait être en partie financé grâce aux économies liées à la fusion). Statistiquement, cela pourrait accroître considérablement le nombre de chômeurs, mais tout dépendra de la catégorie dans laquelle ces personnes seront inscrites.

Le Premier ministre a aussi repris la proposition consistant à « privilégier une montée en charge des contrats de professionnalisation auprès des adultes et jeunes sans qualification ». La « feuille de route » issue du Grenelle ne fixe pas d'objectif chiffré, mais le gouvernement vise 40.000 contrats supplémentaires (on en compte 87.000 aujourd'hui). Quant au contrat unique d'insertion, dont les principes ont été approuvés par l'ensemble des acteurs, ses contours précis vont faire l'objet d'une négociation avec les conseils généraux. Le gouvernement souhaite « donner de la souplesse aux acteurs locaux dans l'application des règles d'horaires et de durée » des contrats aidés. Au passage, les crédits budgétaires alloués à ces contrats « devront moins porter sur une répartition des volumes de contrats et davantage sur une répartition (territoriale) des enveloppes

financières ». Ce qui permettra de faire davantage de péréquation et de donner une vraie autonomie aux départements.

Très attendu par les associations sur l'évolution globale des moyens dévolus à l'insertion, alors que le nombre de contrats aidés a été fortement réduit cette année, François Fillon s'est simplement engagé à « éviter les à-coups de financement ». Quant à l'inquiétude sur la faible mobilisation des entreprises (« Les Echos » d'hier), sans qui, de l'aveu du Premier ministre, l'insertion professionnelle restera un « vœu pieux », le gouvernement garantit qu'il « ne laissera pas cette question sans réponse » si les employeurs « ne s'engagent pas réellement dans des démarches nouvelles ».

E. L.

Tous droits réservés : Les Echos	Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)
7670C71A7600461303C505418D0AA1F37036B57DE422434265C8E6B	

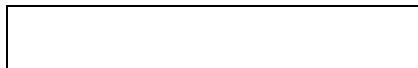
Mercredi 28 Mai 2008

François Fillon prône l'« efficacité sociale »

EMPLOI. Quarante ans après les accords de Grenelle, François Fillon a investi, hier, la salle du ministère du Travail dans laquelle le gouvernement Pompidou et les syndicats avaient ferraillé pendant deux jours. Il ne s'agissait pas, toutefois, de célébrer ce Mai 68 que Nicolas Sarkozy avait promis de « liquider ». Mais le premier ministre a clôturé le « Grenelle de l'insertion », et a annoncé la mise en place d'un contrat unique d'insertion, en lieu et place des sept existants. Entouré de Martin Hirsch, haut

commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté et issu de la gauche, Fillon s'est dit convaincu que « *la question sociale* » n'était « *ni de droite, ni de gauche* », mais qu'elle était « *efficace ou pas* ». « *La sauvegarde de notre pacte social (...) passe par la réforme d'un système qui doit devenir moins dispendieux, tout en corrigeant mieux les inégalités* », a-t-il lancé. Moyennant quoi, le chef du gouvernement s'est également dit favorable à l'instauration d'un « *régime unique* » dans le service public de l'emploi et a souhaité qu'un projet de loi généralisant le revenu de

solidarité active (RSA) soit présenté au Parlement « *dès cet automne* ». Le gouvernement s'est engagé à réduire la pauvreté « *d'au moins un tiers en cinq ans* » : c'est une question de « *volonté politique* » et de « *ténacité* », a estimé, hier, le premier ministre.



Claire BOMMELAER

CLAIRE BOMMELAER

Tous droits réservés : Le Figaro	Diff. 342 445 ex. (source OJD 2005)
2E75C7297BB04018031606912705713976469A72A4A9420167598C2	



Mercredi 28 Mai 2008

Vers le contrat et le référent uniques

Pendant six mois, les participants au Grenelle de l'insertion ont procédé à une remise à plat des politiques d'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Diagnostic : tout est à revoir. Une feuille de route, prévoyant notamment la mise en place d'un contrat unique d'insertion, ou le suivi des personnes en difficulté par un référent unique, a été annoncée par François Fillon.

Tournant. Pour rendre le moment solennel, c'est dans la salle où avaient été signés les «accords de Grenelle» en mai 1968 que s'est tenue hier l'ultime réunion du Grenelle de l'insertion. Le choix de ce lieu symbolique consistait à montrer qu'un sujet concernant les populations plus vulnérables, «habituellement traité sur la table de la cuisine arrive sur la grande table», autrement dit «au plus haut niveau» de l'Etat a expliqué Martin Hirsch, le haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté. Au terme de débats et de discussions entamés il y a six mois à Grenoble et qui se sont poursuivis dans de nombreuses autres villes de l'Hexagone, les participants (acteurs de l'insertion, personnes victimes de l'exclusion, représentant des salariés et des employeurs, élus) ont souhaité qu'un

tournant intervienne dans les politiques publiques visant à favoriser l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées du monde du travail. En lieu et place d'un traitement spécifique, il a été acté que cette question devait relever du droit commun. Autrement dit : les personnes en difficulté d'insertion professionnelle doivent - au même titre que les autres demandeurs d'emploi - être prises en charge par le service public de l'emploi issu de la fusion Unedic-ANPE. «Aujourd'hui, on a fait sortir la politique d'insertion d'un sous-compartiment», a commenté Martin Hirsch. Reste la mise en œuvre concrète : l'Etat va négocier une convention pour que «l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi, en particulier les allocataires de minima sociaux» fasse partie de ses «priorités». La politique d'insertion devenant l'un des éléments du dialogue social. D'autant, que le spectre des personnes concernées par ces actions est assez large. Selon une enquête du Crédoc, 53 % des 25-59 ans déclarent avoir connu le chômage au moins une fois dans leur vie professionnelle. Et pour retrouver la vie active, un sur cinq est passé par un dispositif d'insertion.

Axes. Problème : au cours des débats du Grenelle, de nombreux usagers «ont décrit une balkanisation des dispositifs d'insertion dans lesquels ils peinent à se retrouver» a indiqué Nicole Maestracci, la présidente de la Fnars (Fédération nationale des associations d'insertion sociale). D'où un consensus sur la nécessité de créer un contrat unique d'insertion contre sept aujourd'hui. «Les contrats aidés courent trop souvent plusieurs lièvres à la fois» a déploré François Fillon. Outre la création d'un seul contrat, il a annoncé le suivi des personnes en insertion par un «référé unique» au sein du service public de l'emploi. Voilà pour les axes. Mais pour Nicole Maestracci, le gouvernement n'a pris pour le moment que «des engagements de volonté» et «pas des engagements de moyens». Hier à l'issue de l'ultime réunion du Grenelle, la présidente de la Fnars ne cachait pas avoir des «doutes» sur «la mise en œuvre effective» des mesures annoncées.

TONINO SERAFINI

Tous droits réservés : Libération	Diff. 144 054 ex. (source OJD 2005)
F47587DC7A709D1AF3A906B1B70191BA7CF6767CD449430C7767C6B	

Mercredi 28 Mai 2008

Un contrat unique d'insertion

François Fillon a donné son aval à la mise en place d'un seul contrat, en lieu et place des sept existants

La date et le lieu se voulaient symboliques, de l'aveu même du haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, Martin Hirsch. C'est au ministère du travail que les pouvoirs publics ont clôturé hier le Grenelle de l'insertion, dans la salle même où les célèbres « accords de Grenelle » avaient été signés il y a quarante ans jour pour jour. Pour l'occasion, François Fillon a donné son feu vert à une petite révolution : dorénavant, les personnes relevant des politiques d'insertion feront partie du lot commun des demandeurs d'emploi. Finis les dispositifs spécifiques qui les enfermaient dans des catégories administratives et leur interdisaient l'accès aux prestations du service public de l'emploi. « Nous ne devons plus traiter les demandeurs d'emploi selon leur statut », a déclaré le premier ministre en lançant officiellement le « référent unique » et le « contrat unique » d'insertion. Ceux-ci font partie des 31

propositions adoptées au terme de six mois de travail entre représentants de l'État, associations de lutte contre l'exclusion, collectivités locales, partenaires sociaux, mais aussi « usagers » des politiques d'insertion. Le contrat unique d'insertion est destiné à remplacer les sept types de contrats aidés existants aujourd'hui. Autre « révolution culturelle », selon Nicole Maestracci, présidente de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars) : l'accès de tous à toutes les prestations de services du futur opérateur qui va naître de la fusion entre l'ANPE et les Assédic. Toute personne relevant des politiques d'insertion pourra y trouver un « référent unique » responsable de son parcours socio-professionnel. Le futur opérateur du service public de l'emploi devrait donc inclure sur ses listes tous ceux qui ne sont pas inscrits aujourd'hui sur celles de l'ANPE. C'est par exemple le cas des deux tiers des allocataires du RMI.

Selon le rapporteur général du Grenelle de l'insertion, Julien Damon, cela pourrait faire grimper les chiffres du chômage d'un million de personnes.

Martin Hirsch a également annoncé qu'une loi sur la mise en place du revenu de solidarité active (RSA) et sur les politiques d'insertion pourrait être débattue au Parlement dès cet automne. C'est Karine Camby, ancienne directrice de l'Agence de biomédecine, qui a été chargée de mettre en œuvre les préconisations de ce Grenelle. « Dès la prochaine rencontre, nous exigerons qu'un calendrier précis soit mis en place, affirme Nicole Maestracci. Ainsi que des moyens d'évaluation. » Pour la présidente de la Fnars, c'est le seul moyen pour que ces orientations ne restent pas au niveau des « déclarations incantatoires. »

WAINDROP Michel

Tous droits réservés : La Croix	Diff. 103 404 ex. (source OJD 2005)
4271C70F7A604812A3070801F30E114C7A96D27E042547F2897A63D	

Mercredi 28 Mai 2008

Le contrat unique d'insertion devrait voir le jour sans nouveaux financements

" *Le contrat unique [d'insertion] est sur l'établi !*", a lancé, mardi 27 mai, François Fillon, lors de la dernière journée du Grenelle de l'insertion, vaste processus de concertation décentralisé réunissant pour six mois employeurs, collectivités locales, partenaires sociaux et associations, autour de l'emploi et de l'exclusion.

Le contrat unique d'insertion est destiné à simplifier le maquis des "contrats aidés" (contrats de travail financés totalement ou partiellement par l'Etat) et à mieux prendre en compte les parcours et les besoins des bénéficiaires (chômeurs, Rmistes, jeunes sans qualification, ex-détenus, etc). Dans son rapport final, remis vendredi, les acteurs du Grenelle portait un jugement sévère sur tous ces contrats qui "au final, gouvernés par la quantité plus que la qualité, servent d'ajustement conjoncturel aux politiques de lutte contre le chômage".

" *Une négociation avec les partenaires locaux – et notamment les conseils généraux – va s'engager*

immédiatement", a ajouté le premier ministre, pour qui il faut "donner de la souplesse aux acteurs locaux" en termes "d'horaires" et de "durée". Ce contrat, dont les modalités doivent encore être précisées, prévoirait des contreparties en termes de pérennisation de l'emploi ou de qualification.

UN RÉFÉRENT UNIQUE POUR LES PARCOURS D'INSERTION

Autre pierre angulaire de la réforme : faciliter la mise en place d'un référent unique pour les parcours d'insertion. "Nous ne devons plus traiter les demandeurs d'emploi de façon différente selon leur statut. Ce sera la position de l'Etat dans la négociation de la convention tripartite qui s'annonce", a déclaré le premier ministre.

Pour accompagner l'application de la "feuille de route" du Grenelle, François Fillon a reconnu la nécessité de "consolider" le financement de la politique d'insertion tout en insistant sur "l'utilisation correcte des moyens actuels". En clair, pas de crédits

supplémentaires pour l'heure, alors que le revenu de solidarité active (RSA), dont le coût annuel est évalué à 1,5 milliard d'euros par l'exécutif, devrait être généralisé en 2009.

L'ensemble du projet, a enfin admis le premier ministre, restera un "vœu pieux" si les entreprises ne se mobilisent pas. Et le premier ministre d'avertir que "faute d'accord", le gouvernement "ne laissera pas cette question sans réponse". Les mesures du Grenelle nécessitant une transposition législative seront incluses dans le projet de loi portant sur la généralisation du RSA et réforme des politiques d'insertion. François Fillon a souhaité que le texte soit examiné en conseil des ministres "dans les meilleurs délais", pour un examen parlementaire à l'automne.

LEMONDE.FR avec Reuters et AFP

Tous droits réservés : Le Monde.fr	
457EA76C7A30BF1D43E70A312A0B317F76B6657EE4284D276D67550	

Vers la création d'un contrat unique d'insertion

Une des mesures évoquées par le candidat Sarkozy pendant la campagne de la présidentielle va peut-être voir le jour.

Le Premier ministre a annoncé mardi la création d'un contrat unique d'insertion (au lieu des sept existant actuellement) et appelé à lever la " frontière étanche entre employables et inemployables ", au terme du " Grenelle de l'insertion ", pour lequel il ne promet pas de financements nouveaux. Pour François Fillon : " Le contrat unique est sur l'établi. Une négociation avec les partenaires locaux - et notamment les conseils généraux - va s'engager immédiatement ", a-t-il indiqué.

Ce contrat, dont les modalités doivent être précisées, prévoirait des contreparties en termes de pérennisation de l'emploi ou de qualification. " Cela implique de donner de la souplesse aux acteurs locaux dans l'application de ses règles d'horaires et de durée. Notre

mode de régulation des enveloppes budgétaires allouées aux contrats aidés doit évoluer en ce sens : elle doit porter moins sur une répartition des volumes de contrats et davantage sur une répartition des enveloppes financières ", a-t-il ajouté.

MISSION DE BONS OFFICES

François Fillon s'est également prononcé pour " une montée en charge des contrats de professionnalisation ", créés en 2003, au bénéfice des adultes et des jeunes sans qualification. Il a suggéré, dans cette perspective, la création d'une mission de bons offices sur les questions d'insertion professionnelle, comme celle que mena il y a deux ans Henri Lachmann sur l'apprentissage.

Autre pierre angulaire de la réforme : faciliter la mise en place d'un référent unique, au sein de la nouvelle structure née de la fusion entre l'ANPE et les Assedic. Les mesures du Grenelle nécessitant une transposition législative seront incluses dans le projet de loi portant généralisation du revenu de solidarité active (RSA) et réforme des politiques d'insertion. François Fillon a souhaité que le texte soit examiné en Conseil des ministres " dans les meilleurs délais ", pour un examen au Parlement à l'automne.

Tous droits réservés : La Tribune	Diff. 89 866 ex. (source OJD 2005)
DE7517F472701E1453EC0AA1F90BC1EA7006217D64E14DB06DFCB96	

Mardi 27 Mai 2008 - 12:46

Fillon met sur les rails le contrat unique d'insertion

Lors de l'ultime journée du Grenelle de l'insertion, le chef du gouvernement s'est dit favorable à un "référé unique" dans le service public de l'emploi.

Le Premier ministre François Fillon a mis sur les rails, mardi, le contrat unique d'insertion. "Le contrat unique est sur l'établi ! Une négociation avec les acteurs locaux, et notamment les conseils généraux, va s'engager immédiatement", a-t-il annoncé lors de l'ultime journée du Grenelle de l'insertion. Il a annoncé que les mesures nécessitant une évolution de la législation seront incluses dans le projet de loi généralisant le Revenu de solidarité active (RSA), que François Fillon espère présenter au Parlement "dès cet automne".

Le contrat unique d'insertion, annoncé en octobre 2007 par Nicolas Sarkozy, et appelé à remplacer sept contrats existants, "sera d'autant plus efficace qu'il saura s'adapter aux réalités des bassins d'emploi", a également jugé M. Fillon, pour qui il faut "donner de la souplesse aux acteurs locaux" en termes

"d'horaires" et de "durée". Le futur dispositif devra aussi supprimer les "blocages qui empêchent d'imbriquer emploi aidé et formation".

Le Grenelle de l'Insertion, vaste processus de concertation décentralisé, a réclamé l'intégration des politiques d'insertion dans les politiques publiques de l'emploi. Le chef du gouvernement a répondu mardi à cette demande en se disant favorable à un "référé unique" dans le service public de l'emploi. Le nouvel opérateur issu de la fusion de l'ANPE et de l'Unedic doit donc, a-t-il plaidé, "construire une offre de services qui sache s'adapter aux situations individuelles". "Nous ne devons plus traiter les demandeurs d'emploi de façon différente selon leur statut", a-t-il reconnu.

François Fillon a écarté pour l'immédiat l'engagement de moyens nouveaux. Il a appelé à "saisir les

marges qui existent" dans les politiques actuelles de l'insertion. Ce "principe de responsabilité" budgétaire, a-t-il demandé, "ne doit pas bloquer le lancement immédiat d'un certain nombre de chantiers du Grenelle". M. Fillon a enfin promis "l'implication entière du gouvernement" dans la mise en oeuvre de "toutes les préconisations du Grenelle".

L'ensemble du projet, a-t-il admis, restera un "voeu pieux" si les entreprises ne se mobilisent pas. Et le Premier ministre d'avertir que "faute d'accord", le gouvernement "ne laissera pas cette question sans réponse".

(Source AFP)

Tous droits réservés : Les Echos.fr	
-------------------------------------	--

D875B7577830CF1403CA09F18E0E71017736C376C4044B138332224	
---	--

Mardi 27 Mai 2008 - 12:33

Le Premier ministre prône un contrat unique d'insertion à horaires et durée variables

Une négociation va s'ouvrir entre l'Etat et les acteurs locaux pour substituer un seul contrat aidé aux sept existants. Un projet de loi pourrait être débattu à l'automne.

François Fillon a mis sur les rails, mardi, le contrat unique d'insertion. "Une négociation avec les acteurs locaux, et notamment les conseils généraux, va s'engager immédiatement", a annoncé le Premier ministre lors de l'ultime journée du Grenelle de l'Insertion. Il espère qu'un projet de loi pourra être débattu cet automne.

Le contrat unique d'insertion, annoncé en octobre 2007 par Nicolas

Sarkozy, et appelé à remplacer sept contrats existants, "sera d'autant plus efficace qu'il saura s'adapter aux réalités des bassins d'emploi", estime François Fillon. En particulier, il estime qu'il faut "donner de la souplesse aux acteurs locaux" en termes "d'horaires" et de "durée". Le futur dispositif devra aussi supprimer les "blocages qui empêchent d'imbriquer emploi aidé et formation".

Le Grenelle de l'Insertion, vaste

processus de concertation décentralisé, a réclamé l'intégration des politiques d'insertion dans les politiques publiques de l'emploi. Le chef du gouvernement a répondu mardi à cette demande en se disant favorable à un "référé unique" pour tous les chômeurs dans le service public de l'emploi.

latribune.fr

Tous droits réservés : Latribune.fr

F172E79F75204617B3060581080F71B475A6ED7F741F45CE3D5E35C

Mardi 27 Mai 2008 **PIERRE CHOUX**

La preuve par l'insertion

La bataille « historique » de l'insertion est d'avoir choisi l'entreprise comme lieu naturel de l'autonomie et de l'intégration pour les personnes en situation de rupture. Educateur de rue, je suis devenu entrepreneur par conviction et participe aujourd'hui aux travaux du Grenelle de l'insertion au sein de la délégation du Medef. Groupe Id'ées, dont j'ai été l'un des deux fondateurs en 1985, regroupe 11 sociétés dans divers domaines (BTP, entretien d'espaces verts, propreté, recyclage, sous-traitance industrielle, transports, déménagement, travail temporaire), de quoi dédier plus de 1.000 emplois équivalents temps plein à la mise au travail de près de 4.000 personnes par an, en vue de les orienter ensuite vers les entreprises « ordinaires ».

Etre entrepreneur militant, c'est démontrer que l'économique et le social ont des intérêts convergents, que la mise au travail « volontariste » ne contredit pas un vrai respect des personnes et qu'on n'est pas obligé d'augmenter la dépense publique pour être utile ou efficace socialement. Groupe Id'ées (35 millions d'euros de chiffre d'affaires) a été rémunéré en 2007 par des fonds publics pour ses prestations d'insertion à hauteur de 5,4 millions d'euros au total, mais a reversé à la collectivité des impôts, taxes et cotisations pour 16,5 millions d'euros, soit 3 euros générés pour 1 euro de financement public !

L'emploi ordinaire reste une étape primordiale en termes d'intégration et de socialisation. Force est de constater que l'entreprise est l'espace de la confrontation au réel : on ne choisit pas son collègue de travail

alors que dans le quartier on s'organise en groupes ou communautés ; on doit apprendre qu'une consigne n'est pas un acte d'agression ; une vraie feuille de paye vient sanctionner le travail réalisé ; les rapports sociaux, humains, hiérarchiques, les droits et devoirs s'organisent et s'imposent. Voici, en résumé, la pédagogie de notre action : ce choix indique que nous commençons par la fin, considérant que la mise au travail dans un contexte « normal » permet le mieux de régler les questions de comportement, de fragilité, d'errance, de délinquance, d'addiction, etc.

Pour le moment, les entreprises « ordinaires » ne sont pas en mesure de jouer ce rôle de passerelle, tandis que pour les entreprises d'insertion, ce sont certes les marchés et les compétences qui décident d'abord de leurs offres, mais avec pour finalité d'offrir le support de leur projet social. Avec le Grenelle de l'insertion, qui s'achève, il faut rappeler que, face à la dimension considérable de l'exclusion, les enjeux sociaux et économiques, les devoirs de solidarité active, la démographie et les besoins de main-d'oeuvre dans les métiers en tension imposent un engagement collectif, donc des actions coordonnées, professionnelles et efficaces.

Les débats de ce Grenelle ont pu schématiser un clivage dans les familles de l'insertion, entre ceux à qui il serait reproché d'être devenus les « suppôts du libéralisme » et d'autres qui « élèveraient la misère au grain ». En réalité et pour être efficace, l'insertion doit pouvoir avancer avec ses deux jambes : l'une,

économique, sans ambiguïté dans le secteur marchand, en appliquant tout le droit commun du travail et de la concurrence ; l'autre, avec des activités non soumises à des critères de productivité, à l'extérieur ou à la marge du secteur marchand, et fondée sur des pédagogies formatives, d'accueil et de sécurisation des populations les plus fragiles.

Au final, l'emploi est dans les entreprises, c'est pourquoi l'insertion ne saurait vivre dans une bulle. Il est préférable qu'une personne soit prise en charge par une association caritative ou sociale plutôt que de rester seule dans une situation indigne. Mieux vaut aussi qu'elle soit dans une association ou sur un chantier d'insertion avec un contrat aidé, donc intégralement financé, puis qu'elle soit salariée par une entreprise d'insertion, afin qu'enfin elle puisse être recrutée par une entreprise dans des conditions habituelles.

Le Grenelle de l'insertion a pour mérite de sortir l'insertion de la dualité récurrente et fermée entre les acteurs « spécialisés » et les pouvoirs publics. L'enjeu n'est pas tant de développer l'insertion que d'en augmenter la performance et l'utilité sociale. Il appartient aux décideurs publics de veiller à ce que les dispositions institutionnelles et de gouvernance ne soient pas un fardeau pour l'action, mais un cadre dynamique ! Comme le disent nos anciens salariés en insertion : « L'emploi, c'est la vie. »
PIERRE CHOUX est PDG du Groupe Id'ées

Mardi 27 Mai 2008

Le Grenelle de l'insertion bute sur l'engagement timide des entreprises

Le gouvernement présente aujourd'hui la feuille de route issue des travaux du Grenelle de l'insertion. Les contrats aidés vont être réformés. L'implication des entreprises dans l'insertion professionnelle risque de rester limitée.

Quarante ans, jour pour jour, après les Accords de Grenelle, c'est dans la même salle du ministère du Travail, que doit se clore, aujourd'hui, le Grenelle de l'insertion. Le Premier ministre, François Fillon, devrait confirmer, et préciser, la mise en oeuvre des orientations sur lesquelles les différents acteurs (associations, Etat, entreprises, syndicats, collectivités locales) se sont mis d'accord et qui prend la forme d'une feuille de route déclinant 12 chantiers prioritaires : réforme des contrats aidés (seuls deux dispositifs subsisteront), amélioration de la prise en charge par le service public de l'emploi (avec un référent unique pour les intéressés), réorientation de la formation professionnelle vers les moins qualifiés, développement des contrats de professionnalisation (« Les Echos » du 23 mai)...

Des mécanismes contraignants
Mais il reste un sujet sur lequel les résultats se révèlent un peu maigres : l'engagement des entreprises. Lors de la restitution des travaux du Grenelle,

vendredi, le président du groupe en charge de ce dossier, Jean-Luc Vergne, DRH du groupe PSA, n'a pas caché qu'il y avait « un consensus sur le concept mais pas sur la mise en oeuvre », tout en soulignant que le Grenelle « avait permis à des acteurs qui se parlaient peu d'ouvrir un dialogue ». Le haut-commissaire aux Solidarités actives, Martin Hirsch, avait souhaité à l'automne « faire entrer les employeurs dans une logique de droits et de devoirs » en proposant de « mesurer leur effort d'insertion ».

Le Medef, dont la présidente Laurence Parisot avait participé au lancement du Grenelle, s'est certes engagé sur des principes : avoir pour objectif l'emploi durable des personnes, développer les contrats de professionnalisation, coopérer avec les entreprises d'insertion. Mais il refuse les mécanismes contraignants, tels que le conditionnement des allègements de charges en fonction de l'effort d'insertion ou l'obligation de négocier chaque année sur ce

thème. Le rapport recommande simplement de le faire dans le cadre des négociations existantes.

« Attention à ce que le consensus ne se fasse pas par le vide », a prévenu Alain Bernard, représentant du Secours catholique. Dans un communiqué publié hier, les cinq syndicats les plus représentatifs ont « réaffirmé leur volonté de faire de l'insertion professionnelle un thème essentiel de la négociation collective » tout en pointant, outre celle de l'Etat, la « large responsabilité des entreprises du secteur privé et public ». Syndicats et patronat s'engagent par ailleurs à « porter les conclusions du Grenelle » dans les négociations à venir sur l'assurance-chômage et sur la formation professionnelle.

ÉTIENNE LEFEBVRE

Tous droits réservés : Les Echos	Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)
BE7077D374F0E613232803B1190831CD78B6C27E146B453D0DA2530	

Mardi 27 Mai 2008

Dossier management

Les six mois de rencontres du Grenelle de l'insertion, lancé en novembre dernier par Martin Hirsch, touchent à leur terme. Aujourd'hui sont présentées à Paris les principales recommandations et conclusions pour réformer les contrats aidés, développer la mobilisation des entreprises et les inciter à intégrer ces publics éloignés de l'emploi. L'accompagnement de ces salariés atypiques demande en effet des politiques particulières, notamment en interne. Et au-delà du discours volontariste, se pose la question de l'évaluation de ces actions.

Les entreprises rodent leur dispositif d'insertion

Cela fait longtemps que la RATP emploie des personnes en difficulté avec des contrats aidés pour les remettre dans le circuit du travail. Mais, depuis trois ans, l'entité d'aide à la régulation du trafic, qui accueille chaque année environ 250 salariés en CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi), dont la mission est de veiller à la fermeture des portes sur les quais bondés du RER A, s'est aguerrie. Aujourd'hui, une vingtaine de professionnels - dont une psychologue du travail, une assistante sociale, des chargés de formation et de relation avec les entreprises - et des tuteurs formés accompagnent ces jeunes en difficulté, chômeurs de longue durée, femmes élevant seules une famille, réfugiés politiques ou personnes sortant de prison que leur envoient l'ANPE et les associations, dans un parcours variant de six à vingt-quatre mois.

« Pour réussir leur intégration, on ne peut agir en amateur, indique Eric Demaria, responsable de cette entité. Nous ne sommes pas des spécialistes de l'insertion, mais nous jouons notre rôle d'employeur à part entière, à savoir faire travailler ces personnes et les faire progresser pour qu'elles puissent trouver un emploi durable. Cela nécessite des accompagnateurs qualifiés et des outils appropriés, comme des entretiens de suivi. Nous avons aussi un centre de ressources

animé par le Greta, organisme de formation pour adultes, qui dispense des enseignements de base, indispensables pour entrer dans des formations diplômantes. » L'an dernier, 78 % des salariés suivis ont trouvé un CDI ou un CDD longue durée : 15 % ont été recrutés à la Régie comme agent mobile, machiniste ou employé de maintenance. Les autres ont été embauchés par des entreprises partenaires, comme Securitas, Altaïr ou Eiffage Construction.

S'astreindre à prendre du temps Sans aller aussi loin, de plus en plus d'entreprises investissent désormais le terrain de l'insertion. Mais accueillir dans ses murs des publics dits « éloignés » de l'emploi ne se fait pas d'un claquement de doigts : « La relative baisse du chômage fait qu'aujourd'hui, on touche au noyau dur de l'exclusion, explique Thierry du Bouëtiez, président et fondateur de Groupie, un réseau de personnes issues du monde de l'insertion, des collectivités publiques et des entreprises. Nombre d'employeurs sont prêts à s'engager, notamment en proposant de la formation, mais il y a une multitude de problèmes périphériques à l'emploi - addictions, difficultés psychologiques ou familiales, logement, transport - qu'il faut régler, parallèlement. Il leur faut apprendre à travailler avec les acteurs publics, les structures d'insertion, les associations. »

Et pour les responsables ressources humaines, se frotter à la culture des travailleurs sociaux ne va pas toujours de soi, comme le reconnaît Jean-Marie Lasbleis, responsable des parcours qualifiants chez Disney Resort Paris. En 2006, le conseil général de Seine-et-Marne sollicite le groupe. Le projet ? Ouvrir une quinzaine de postes en restauration légère à des personnes en difficulté qui vont suivre une formation et faire des stages sur le terrain. C'est Initiatives 77, une association du conseil général, qui a permis de nouer le contact avec des représentants du monde de l'insertion : « Il a fallu que, de chaque côté, nous dépassions nos préjugés : eux sur la grande entreprise américaine, qui exploite, et nous sur des gens qui nous semblaient faire peu de choses concrètes et adaptées à l'entreprise, raconte Jean-Marie Lasbleis. En réunion de comité de pilotage, il faut s'astreindre à prendre du temps pour écouter les interlocuteurs qui connaissent chacun une partie de l'histoire de l'individu. L'insertion, c'est faire de la dentelle. » Fort de ce premier pas, Disney a signé un accord qui engage l'entreprise à proposer 80 places chaque année en restauration, jardinerie, accueil touristique.

Présent « au bas des immeubles »
 L'accompagnement de ces publics requiert un minimum d'organisation en interne. Chez Schneider Electric, le service insertion, qui compte huit salariés, est chargé de gérer les différents programmes : contrats en alternance (4 % des effectifs), parcours de préqualification en partenariat avec des entreprises de travail temporaire, opération « 100 chances - 100 emplois » dans les quartiers sensibles. Cette dernière réunit dans un partenariat public-privé des villes (Grenoble, Rouen, Le Havre...), des associations et un réseau d'entreprises. L'idée ? Etre présent « au bas des immeubles » pour proposer des « briques d'insertion » : visites d'entreprises, stages, évaluation en milieu de travail, contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, etc. Mais les salariés de ce service ne viennent pas du secteur social : « Ils ont fait leur preuve dans notre entreprise, relate Didier Gouesbet, directeur de l'insertion. Ils ont pour mission d'aller chercher d'autres publics, dans les poches d'exclusion, en se mettant en lien avec les différents acteurs. Au début, il est difficile de travailler en réseau. Il faut identifier la valeur ajoutée de chaque structure afin d'oeuvrer de façon complémentaire. »

Le suivi de ces nouveaux collaborateurs mobilise non seulement la DRH mais aussi managers et salariés. Car cette

intégration ne peut se faire sans tuteur. Les hypermarchés Carrefour ont accueilli près de 120 personnes en contrat CI-RMA (Contrat d'insertion - Revenu minimum d'activité). Muriel Bolteau, directrice management ressources humaines, souligne que ces personnes ont besoin d'un tutorat particulier : « Il est surtout axé sur le respect des horaires et de la hiérarchie, les tenues correctes exigées au travail, les règles de la vie en collectivité et du travail en équipe. »

Préparer les managers

Pour Yves Laqueille, DRH d'ETDE, la filiale électricité et maintenance de Bouygues Construction, qui a signé le 19 mars un partenariat avec le Comité national de liaison des régies de quartier, il est aussi indispensable de sensibiliser et de préparer les managers de terrain : « Ils peuvent être confrontés à des comportements dont ils n'ont pas l'habitude ; les uns et les autres doivent s'approprier mutuellement. C'est peut-être le plus difficile : convaincre le personnel que l'intégration de personnes en difficulté est un enjeu de recrutement. C'est pourquoi la collaboration avec les ANPE, les missions locales, les associations pour sélectionner ces publics, les soutenir, les stabiliser est primordial. Il faut pouvoir communiquer en interne sur des succès pour poursuivre les actions. »

Les entreprises s'interrogent, enfin, sur leur périmètre d'intervention dans ce travail de coordination. Areva a signé il y a deux ans une convention avec le Conseil national des missions locales, l'ANPE et l'AFPA, dont un des enjeux est la préqualification par l'organisme de formation de jeunes repérés par les missions locales. Une étape avant d'entrer dans des parcours validés par une qualification, nécessaire pour des postes de soudeur ou chaudronnier dans l'entreprise : « Au départ, nous n'intervenons pas au niveau de la préqualification car l'accompagnement psycho-social et l'apprentissage des savoirs de base ne relèvent pas de notre compétence, note Etienne Boyer, directeur du développement de l'emploi. Mais aujourd'hui, nous souhaitons être plus présents à ce niveau, par des visites d'usines ou des rencontres. Faire connaître concrètement nos métiers peut insuffler une motivation supplémentaire aux jeunes engagés dans ce projet. » Peu à peu, les entreprises déroulent la pelote complexe de l'insertion, entre volontarisme affiché et tâtonnements...

Tous droits réservés : Les Echos	Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)
1479D7DB7840BB17F3F406510F0811027966AF7104344C719462FDE	

Mardi 27 Mai 2008

Les syndicats rappellent le rôle de l'État dans les politiques d'insertion

Dans une déclaration commune publiée hier, à la veille de la clôture du Grenelle de l'insertion, les cinq confédérations (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC) rappellent la " responsabilité " de l'État et des entreprises dans les politiques

d'insertion des personnes éloignées de l'emploi, peu ou pas qualifiées. Elles réaffirment également qu'elles souhaitent faire de l'insertion professionnelle un " thème essentiel de la négociation collective ".

Tous droits réservés : La Tribune	Diff. 89 866 ex. (source OJD 2005)
E27687427C201217F38D0661ED00F19A73260D7C24FC43E6B13D72E	

Mardi 27 Mai 2008

Martin Hirsch Mai 68 Pauvreté Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le Grenelle de l'insertion : derrière les symboles, le flou artistique

Ce qu'on peut en bouffer du Grenelle ! Il y a le grand Grenelle, la référence ultime : 68 ! Et puis l'Environnement, et maintenant celui de l'insertion dont les conclusions sont rendues ce jeudi. Et point commun à tous ces grands rendez-vous : les belles paroles, un beau bordel et un résultat tout relatif… joyeux anniversaire !

Du point de vue de la communication, le timing aura été parfait : Martin Hirsch, haut commissaire aux solidarités actives, remettra le rapport final du Grenelle de l'insertion ce jeudi 27 mai, dans la salle des accords du Grenelle au ministère du travail. Belle symbolique en cette époque de commémorations du mouvement de 68. Cependant, quand on s'éloigne des métaphores, le rapprochement entre les deux événements devient laborieux.

L'utilité du Grenelle de l'insertion, vaste concertation entre différents acteurs du social, dépendra du désir du gouvernement à entendre ses conclusions. Or, pour l'instant, celui-ci poursuit en autiste sa réflexion sur les réformes du service public de l'emploi et de la formation professionnelle. Quand le Grenelle de l'insertion recommande de simplifier et clarifier les dispositifs, le gouvernement en crée des nouveaux. Le contrat d'autonomie destiné aux jeunes de « zones urbaines sensibles », lancé par plan Espoir banlieues, rentre déjà en concurrence avec le Contrat d'insertion de la vie sociale (Civis) existant. Une série de recommandations du Grenelle concernent le futur service public de l'emploi qui naîtra de la fusion entre l'ANPE et l'UNEDIC. Or, celui-ci est pour l'instant discuté dans les méandres du ministère de l'économie sans lien aucun avec la concertation

sur les solidarités actives.

Nombre de participants doutent de l'opportunité d'avoir lancé une grande réforme de l'insertion dans un contexte peu favorable aux pauvres, pour rester dans les euphémismes. Ce doute grandissait tout au long du Grenelle, alimenté par les annonces du président de la République sur le financement du Revenu de solidarité active, mesure phare de Martin Hirsch. Le Haut commissaire n'a pas bronché quand Nicolas Sarkozy a annoncé 1,5 milliard d'euros au lieu des 3 milliards demandés. Il a assuré ne pas avoir d'états d'âme de démanteler la Prime au retour à l'emploi au nom du RSA, alors que dans les couloirs du Grenelle on se disait choqué par l'idée de prendre aux pauvres pour donner à d'autres pauvres.

Demandes de clarifications budgétaires

Dans ce vaste remaniement des minima sociaux, le Haut commissariat lorgne aussi sur les aides facultatives des Centres communaux d'action sociale (CCAS). Ce sont des secours d'urgence pour l'alimentation, l'énergie ou les transports que les communes distribuent à leurs habitants, prévenant souvent des situations catastrophiques. L'Union nationale des CCAS a exprimé vivement son hostilité de voir les budgets sociaux des communes

expropriées pour les besoins d'une politique nationale.

De leur côté, les départements s'interrogent sur le financement du RSA, alors que le déficit des transferts de l'Etat pour le RMI dépasse 1,5 milliard d'euros. Le RSA, dont la généralisation est toujours annoncée pour 2009, ne donne pas encore de résultats claires. Au début, l'idée d'inciter financièrement la reprise d'activité avait séduit. Aujourd'hui, les départements qui expérimentent le RSA sont sceptiques sur son efficacité : aide-t-il réellement les personnes à retrouver un emploi ? Les régions qui ont la compétence de la formation professionnelle sont également dans l'attente de clarifications budgétaires. Pour l'instant, elles financent la formation des demandeurs d'emploi. Mais si le droit à la formation s'étend aux personnes en insertion, comme le recommande le Grenelle, qui prendra en charge le surcoût ?

Les questions que laisse le Grenelle de l'insertion sont bien plus nombreuses que ses propositions. Le Haut commissaire devra s'employer désormais à trouver des réponses concrètes.

Lire ou relire dans *Bakchich* :

Rouja Lazarova

Tous droits réservés : Bakchich	
2172A7717890D01413820CF1FC0B617874E6B37F84D448389FBFEBD	



Lundi 26 Mai 2008

Un tiers des 25-59 ans a été au chômage pendant plus d'un an

Dans le cadre du « Grenelle de l'insertion », le Crédoc a réalisé une enquête sur la part de population âgée de 25 à 59 ans qui a eu recours à un ou plusieurs dispositifs d'insertion professionnelle (1). Près d'un tiers (30 %) ont vécu au moins une fois une période de chômage de plus d'un

an ou ont eu recours au minimum social ou à un contrat aidé. Par ailleurs, 15 % ont été au moins trois fois au chômage (53 % au moins une fois). Selon l'enquête, 5 % ont travaillé pour une structure d'insertion par le travail et 10 % ont bénéficié d'au moins un contrat aidé.

15 % affirment avoir reçu au moins une fois dans leur vie un minimum social.

(1) Réalisée en avril 2008 par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de 2028 personnes âgées de 25 à 59 ans.

Tous droits réservés : La Croix	Diff. 103 404 ex. (source OJD 2005)
587AF7AA7BB00C16933A08718B0711787F366772A41E44ADE034A86	

Lundi 26 Mai 2008

Droit de suite

Une polémique sur les pauvres débouche sur une offre de service

Après la polémique suscitée par sa publicité, le loueur de véhicule Ucar a proposé aux associations caritatives de travailler ensemble.

La démonstration par l'absurde et le second degré ont beau être des exercices de style du langage publicitaire, leur mise en œuvre s'avère parfois périlleuse. L'entreprise de location de véhicules Ucar vient d'en faire l'expérience. Dans son édition datée du jeudi 15 mai, Le Monde publiait en pleine page un message en très gros caractères : « Les pauvres sont dégueulasses. Ils polluent. » Au-dessous, un argumentaire plaidait plus sérieusement pour un « droit à la voiture propre pour tous ». Il réclamait l'instauration d'une prime à la casse pour aider les ménages modestes à changer leurs véhicules anciens et donc moins propres.

La société Ucar voulait provoquer le débat... Elle a trouvé la polémique. Dès le jour même, le Secours catholique et Emmaüs France réclamaient l'arrêt de cette campagne. « Nous travaillons depuis des années à changer le regard sur les pauvres, sur ceux qui sont déjà des sans-voix et sur lesquels on ne peut pas s'essuyer les pieds de cette façon », s'indignait Patrick Dugois, délégué général d'Emmaüs. Dans la foulée, le haut-commissaire aux solidarités actives Martin Hirsch, ainsi que le

Bureau de vérification de la publicité condamnaient à leur tour cette campagne.

Dont acte. Ucar a aussitôt décidé d'interrompre la publicité. Et le PDG de la société, Jean-Claude Puerto-Salavert, a adressé cette semaine une lettre d'excuse aux responsables nationaux des deux associations. « J'ai été très surpris que la formule soit prise au premier degré, alors que le texte exprimait bien notre engagement pour démocratiser le voiture propre », explique-t-il à La Croix. Selon le PDG, la question de la mobilité des personnes démunies est précisément l'une de ses préoccupations anciennes. Piqué au vif, Jean-Claude Puerto-Salavert a décidé, au-delà des simples contritions, d'engager le dialogue avec les responsables associatifs pour travailler ensemble à un dispositif de prêt de véhicules.

Vincent Neymon, directeur de la communication du Secours catholique, confirme avoir eu au téléphone, jeudi dernier, le PDG d'Ucar. « Il m'a dit : "Vous êtes une association de réseaux. Ucar est une entreprise de réseaux. Réunissons nos compétences." Nous sommes convenus d'un premier rendez-vous pour parler de ce projet. » Jean-

Claude Puerto-Salavert dit avoir également eu un échange téléphonique avec Martin Hirsch. « Je lui ai demandé de nous apporter son soutien. Si notre publicité a eu un effet malheureux, saisissons cette opportunité pour faire concrètement avancer les choses. »

Une proposition qui ne devrait pas laisser indifférent le haut-commissaire, qui doit présenter demain les conclusions du Grenelle de l'insertion. La mobilité des personnes démunies a fait partie des thèmes abordés durant les multiples rencontres locales du Grenelle. Quant à la prime à la casse pour aider les ménages modestes à changer de voiture, la mesure avait été envisagée durant l'autre Grenelle, celui de l'environnement. Mais elle n'a pas été reprise ensuite dans le projet de loi. Jean-Claude Puerto-Salavert ne désespère pas que l'idée refasse surface avant le passage de la loi au Parlement à l'automne, et que son « coup de gueule », même maladroit, ait finalement contribué à relancer le débat.

GORCE Bernard

Lundi 26 Mai 2008

Derniers arbitrages autour du Grenelle de l'insertion

Martin Hirsch doit présenter demain matin les propositions du gouvernement. Une ultime rencontre de synthèse s'est déroulée vendredi

Une ultime rencontre du « Grenelle de l'insertion » a eu lieu vendredi. La réunion se voulait une synthèse de cette vaste concertation ouverte en novembre par le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, Martin Hirsch, réunissant partenaires sociaux, collectivités locales, services de l'État, associations et « usagers » autour des thèmes de l'emploi et de la lutte contre l'exclusion. C'est demain que Martin Hirsch doit clôturer ce Grenelle lors d'une table ronde ouverte par le premier ministre François Fillon.

« La mise en œuvre commencera vraiment alors », confiait-on hier dans l'entourage du haut-commissaire, qui pourrait annoncer les propositions du gouvernement en la matière. Reste à déterminer de quelle façon les pouvoirs publics enclencheront leur action : procédure réglementaire ou législative. Et, surtout, ce qu'ils retiendront du vaste rapport général de synthèse présenté

vendredi par les trois groupes de travail qui ont planché pendant six mois.

Un consensus s'est fait sur l'idée que toutes les personnes en situation d'insertion puissent accéder au service public de l'emploi. Autrement dit, que toute personne puisse s'inscrire sur la liste des demandeurs d'emploi, quel que soit son statut « Il faut bâtir une politique d'insertion sur le droit commun et non sur des droits spécifiques », a affirmé Martin Hirsch. Une autre mesure phare consiste en la simplification des contrats aidés, dont le nombre et la complexité créent un véritable « maquis », selon les associations. Le rapport de synthèse préconise de « ne retenir que deux régimes juridiques de contrats aidés », l'un dans le secteur marchand, assorti d'une obligation d'embauche en CDI, l'autre dans le secteur non marchand.

Parmi les très nombreuses autres préconisations de ce rapport général figurent la suppression du vocable « insertion » des divers documents (contrats de travail, fiches de paie), pour ne plus « stigmatiser » les

bénéficiaires de ces dispositifs, ou encore le développement des contrats de professionnalisation. « Simplifier les contrats aidés ne devrait pas être trop difficile, estime Julien Damon, professeur associé à Sciences-Po et rapporteur général de ce « Grenelle ». En revanche, aboutir à un référent unique qui accompagnerait les personnes en insertion risque d'être beaucoup plus délicat. »

C'est pourtant l'une des priorités de Nicole Maestracci. La présidente de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars) estime qu'un tel référent unique pourrait actionner les outils de formation professionnelle. Elle regrette par ailleurs que la décision de réduire le nombre de contrats aidés ait été déjà prise par le gouvernement, avant même la fin de ce Grenelle.

WAINTROP Michel

Tous droits réservés : La Croix	Diff. 103 404 ex. (source OJD 2005)
A57D77197440251183A30221A80CE1FF7226AF75A4B04A978599E7C	

Lundi 26 Mai 2008

L'insertion en chantier

Le Premier ministre ouvrira demain la réunion finale du Grenelle de l'insertion.

François Fillon apportera-t-il demain une réponse satisfaisante aux acteurs du Grenelle de l'insertion ? La réunion finale des partenaires sociaux et acteurs de l'insertion, en présence du Premier ministre, se tiendra en tout cas symboliquement dans la salle des accords du ministère du Travail, là où il y a quarante ans jour pour jour avaient été signés " les accords de Grenelle "... Après six mois de concertation, les acteurs du " Grenelle de l'insertion " ont débattu vendredi à Paris des réformes à mener pour " faire entrer dans le droit commun " les personnes en situation d'insertion professionnelle.

Martin Hirsch, haut-commissaire aux Solidarités actives, l'a souligné encore : " Il faut bâtir une politique d'insertion sur le droit commun et non sur des droits spécifiques qui, sous prétexte d'être protecteurs, sont relégateurs. " Il s'agit en particulier de remettre les personnes en insertion

dans le lot commun des demandeurs d'emploi, et de leur permettre par exemple l'accès au Service public de l'emploi. Une proposition qui aurait des conséquences négatives sur le taux de chômage, puisque, aujourd'hui, nombre de RMistes ne sont pas inscrits à l'ANPE, tandis que les bénéficiaires de contrats aidés ne sont pas comptabilisés.

CONTRAT UNIQUE EN DEUX VOLETS

Les acteurs du Grenelle proposent aussi une simplification des contrats aidés, dont le nombre et la complexité sont depuis longtemps dénoncés. Le président de la République a déjà annoncé une telle simplification. Le Grenelle propose un contrat unique avec deux volets, l'un pour le secteur marchand sur la base du CIE (contrat initiative-emploi) et l'autre pour le secteur non

marchand sur la base du CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi). Le rapport général du Grenelle propose de " construire pour chaque contrat un cadre national souple, laissant aux instances territoriales le choix de moduler les paramètres en fonction des publics et des territoires ", la loi limitant la durée hebdomadaire de travail et la durée totale du contrat.

Vendredi, certains participants ont regretté que le patronat - présent - ait refusé de conditionner une partie de l'allègement de charges sociales à l'investissement dans les politiques d'insertion.

S. T.

Tous droits réservés : La Tribune	Diff. 89 866 ex. (source OJD 2005)
4C7B973379005F1D039F0A91900491B57AC66E74045943C90890A25	

Samedi 24 Mai 2008

Politique

SONDAGE

Un tiers des 25-59 ans se déclarent touchés par la précarité sociale et professionnelle

UN TIERS des 25-59 ans ont, au cours de leur vie, été confrontés à une difficulté d'insertion (chômeur plus d'un an, allocataire d'un minimum social ou en contrat aidé), selon une étude réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), en avril, auprès de 2 028 personnes. Selon cette enquête rendue publique par le Haut-Commissariat aux solidarités actives, dans le cadre du Grenelle de

l'insertion, qui doit être clôturé le 27 mai, certains publics apparaissent plus touchés : les familles monoparentales, les étrangers et les non-diplômés.

53 % des personnes interrogées ont été au chômage au moins une fois. Près d'un quart disent avoir toujours alterné périodes d'emploi et de chômage. Plus de 15 % des personnes travaillant se considèrent dans une situation professionnelle précaire ou très précaire. Près du

quart des sondés qui ont été amenés à rechercher un emploi - 49 % parmi les allocataires de minima - disent avoir connu des périodes de découragement, au point d'arrêter de chercher pendant plusieurs mois.

Emmanuelle Chevallereau

Tous droits réservés : Le Monde	Diff. 367 153 ex. (source OJD 2005)
C574B7B174409C1C435D0741640AD17671362E7D24BD4C7B6B82435	

Vendredi 23 Mai 2008

Les acteurs du Grenelle de l'insertion plaident pour une réforme des contrats aidés

Il devait permettre, selon son créateur Jean-Louis Borloo, de rénover complètement les politiques d'insertion. Fer de lance du plan de cohésion sociale de 2004, le contrat d'avenir, réservé aux bénéficiaires de minima sociaux, va disparaître. C'est en effet une des préconisations phares, qui sera certainement reprise par le gouvernement, du rapport de conclusion du Grenelle de l'insertion, débattu aujourd'hui à Paris par l'ensemble des acteurs de ce processus lancé le 22 novembre à Grenoble.

Soulignant la nécessité de « simplifier » et d'« assouplir » des contrats aidés à la fois trop nombreux et trop rigides (en termes de durée, de rémunération, d'aide, etc.), le rapporteur général, Julien Damon, professeur associé à Sciences po, recommande de « supprimer les dispositifs spécifiques dédiés aux bénéficiaires de minima sociaux et ne retenir que deux régimes juridiques de contrats aidés » : le contrat initiative-emploi (CIE) pour le secteur marchand et le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour le secteur non marchand. Exit donc, le contrat d'avenir ou

encore le contrat d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA).

« Relation pleine et entière »

L'idée serait ensuite de permettre aux régions, voire aux départements, de moduler les paramètres des contrats selon les besoins du bénéficiaire et selon les territoires, même si la loi fixerait un plancher de 20 heures hebdomadaires et limiterait la durée globale du contrat. Surtout, « le recours au CIE serait assorti d'une obligation d'embauche en CDI », pour mettre fin à l'effet d'aubaine important dont bénéficient les entreprises. Et les salariés en contrats aidés seraient décomptés dans les effectifs (seuils sociaux). « Il importe de placer les salariés en insertion dans une relation salariale pleine et entière et de cesser de les stigmatiser », souligne le rapporteur, qui plaide aussi pour un « cofinancement » (Etat, conseils généraux, Unedic) de façon à construire un dispositif unifié d'aides aux employeurs et pour un meilleur accompagnement interne (tutorat) et externe (référé unique au sein du service public de l'emploi).

Devoir d'« exemplarité »

Autre moyen d'action à privilégier : le contrat de professionnalisation, aux vertus reconnues, qui devrait bénéficier davantage aux adultes et aux jeunes sans qualification. Il en irait de même pour le système de formation professionnelle, via, notamment, « un droit prioritaire pour ceux qui ont quitté le système scolaire sans qualification ». De manière générale, le Grenelle préconise de rapprocher les politiques d'insertion des politiques générales de l'emploi, en soulignant que toutes les personnes en insertion devraient avoir accès au nouvel organisme issu de la fusion Unedic-ANPE, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. L'Etat employeur est quant à lui rappelé à son devoir d'« exemplarité » : il ne devrait plus utiliser les contrats aidés comme une variable d'ajustement mais comme une voie de recrutement durable.

ÉTIENNE LEFEBVRE

Tous droits réservés : Les Echos	Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)
E67D375A7C907C1783E50791530FE1B671C6D773A44C48C2D8C9043	